

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024.00404**

**DIVERSES OPÉRATIONS DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA VILLE DE SAINT-ETIENNE À SAINT-ETIENNE-MÉTROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 32

Nombre de voix : 99

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240626-D2024004040

Date de mise en ligne : 11 juillet 2024

M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,  
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,  
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ,  
M. Lionel BOUCHER, M. Laurent CHAPUIS, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Gabriel DE ALMEIDA,  
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,  
Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,  
Mme Corinne SERVANTON, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024**

### **DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA VILLE DE SAINT-ETIENNE A SAINT-ETIENNE-METROPOLE**

Les dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Montaud est de 110 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 45 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Calixte Ploton est de 220 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 100 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Charles Gounod est de 93 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 40 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Cordier est de 65 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 32 500 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Thibaudier est de 80 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 30 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Coraly Royet est de 125 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 52 500 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue du Docteur Fontanilles est de 95 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 47 500 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Henri Dechaud est de 165 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 82 500 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Johanny Durand est de 250 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 125 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection du giratoire de la rue du Père Thoisy est de 90 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 45 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Arthur Ranc est de 200 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 100 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Claude Lebois est de 100 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 50 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de la rue Michel Laval est de 160 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la Ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 80 000 € HT,

Le montant de l'opération de réfection de la rue Paul de Vivie est de 110 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la Ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 40 000 € HT.

Le montant total des fonds de concours versés par la ville de Saint-Etienne à la Métropole est donc fixé à 870 000 € HT.

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Etienne et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **procède à l'encaissement des fonds de concours versés par la Ville de Saint-Etienne pour les diverses opérations susmentionnées**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Voirie de l'exercice 2024 (article 13241, opération 66).**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21 du budget Voirie de l'exercice 2024 (article 2151, opération 66).**

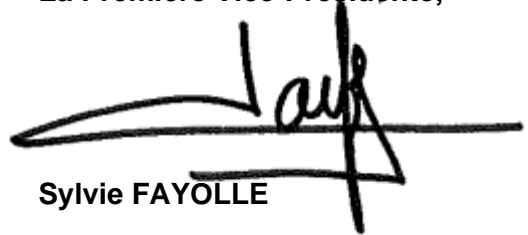
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE